

RENTREE 2016

- Rentrée des classes

Elle aura lieu comme suit :

Jeudi 1^{er} septembre 2016 à 8 h pour les élèves de 6^{ème}

Vendredi 2 septembre 2016 à 8 h pour les niveaux 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}

Les élèves de toutes les classes (6^{ème} à 3^{ème}) seront accueillis le vendredi 2 septembre de 8h à 10h par leur professeur principal. L'emploi du temps sera effectif à compter de 10 heures.
Le collège fonctionne du lundi au vendredi de 8h à 17h

- Les manuels scolaires

ILS SERONT DISTRIBUES AUX ELEVES DES LA RENTREE

Les manuels scolaires de toutes les classes sont **prêtés** par le collège. **Les élèves doivent en prendre soin et au besoin s'adresser à la documentaliste** pour demander des conseils. La responsabilité pécuniaire des familles est engagée en cas de dégradation ou de perte de ces livres. ***La fiche de prêt signée doit être remise au professeur principal au plus tard le vendredi 16 septembre 2016 dernier délai.***

- Assurance Scolaire

Les élèves doivent être assurés contre les accidents qui peuvent survenir au cours des activités scolaires et des déplacements quotidiens entre le collège et le domicile (Assurance Individuelle), ou contre les dommages qu'ils pourraient causer à autrui (Responsabilité Civile).

L'assurance est obligatoire pour toute activité facultative ou hors du temps scolaire.

Veillez fournir **dès la rentrée l'attestation** qui sera **collectée par le professeur principal.**

- Demi pension : Attention, modification des modalités de règlement : passage au forfait (voir page 5).

- Le carnet de correspondance

L'élève est toujours porteur du carnet de correspondance et doit le conserver en bon état (sans annotations personnelles).

Dans le carnet se trouvent le règlement intérieur du collège, la charte d'utilisation du réseau informatique et Internet et les autorisations de sortie.

Dès la semaine de la rentrée, il doit être complété, signé par l'élève et le responsable légal. En cas de perte il sera remplacé au prix de 5,50 € pour 2016.

- Environnement Numérique de Travail (E.N.T)

Les élèves et leurs parents peuvent consulter le site du collège : <http://jean-jaures.entmip.fr>
Grâce à l'**Environnement Numérique de Travail**, il est possible de consulter : les devoirs, les notes, les absences, les retards, les punitions, des informations sur le collège et son actualité. Chaque élève et parent est détenteur d'un identifiant et d'un mot de passe qui doit être conservé précieusement (le même pour toute la scolarité en collège et en lycée dans l'académie de Toulouse).

- Education Physique et Sportive (voir règlement intérieur)

« La tenue de sport, **obligatoire**, doit être **réservée aux seuls cours d'Education Physique et Sportive** » (hygiène).

- Association de parents d'élèves

Vous pouvez contacter l'association de parents d'élèves élus, la FCPE, à l'adresse électronique suivante : bureau_fcpe_jean_jaures@gmail.com

- Contrat d'objectifs

Les objectifs prioritaires du contrat 2015/2019 de l'établissement sont :

- 1 – la maîtrise de la langue française pour tous,
- 2 – lutter contre le décrochage scolaire : l'élève acteur de ses apprentissages,
- 3 – l'apprentissage du vivre ensemble et devenir un citoyen responsable.

La Principale